

# SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 FEVRIER 2021

Etaient présents : Mme Anne-Claire VIAL, MM. Pierre-Alexandre ACHARD, Luc ARMANET, Alexandre BERGER, Ludwig BLANC, Christian CHABERT, Jean CHANAS, Jean-Christophe CHASTANG, Jean-Michel COTTE, Cédric COUR, Jean-Paul CROUZET, Romuald-Davy DOUCIN, Nicolas FLANDIN, Christian FOREST, Philippe GRANGEON, Emmanuel GREGOIRE, David LAMANDE, Claude LAYS, Frédéric LERAT, Thierry MOMMEE, Sébastien MOURRAT, Pierre PELLISSIER, Christian RAMAT, Gérard ROCH, Sébastien ROUSSIN, Jean-Pierre ROYANNEZ, Laurent TERRAIL.

Etaient excusés : Mme Anaïs ROBERT, MM. Léo CHOVIN, Franck DOCHIER, Maryannick GARIN, Guy LUNEAU, Richard TRAVERSIER.

Assistaient également à la séance : Mme Sophie LASAUSSE, Directrice générale des Services, Alain GALLICE, Directeur des exploitations

### 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 27 octobre 2020

Le compte rendu du 27 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Compte-rendu des actes accomplis par le Président

Le Président présente les décisions prises en application de la délibération du 29 septembre 2020.

#### - 2.1. Marchés publics

##### ***Marché d'achat de véhicules n° 2020-0001***

- lot 1 –achat de 3 véhicules utilitaires légers : MINODIER AUTOMOBILES – 43.303,33 € HT
- Lot 2 – achat d'une berline compacte - GENIN AUTOMOBILES – 16.930 € HT

##### ***Marché études complémentaires – grands projets du SID n° 2020-0002***

- Lot 1 Etude Véore-Amont - analyse économique : Société du Canal de Provence – 34.000 € HT
- Lot 2 Véore-Amont – étude d'impact de l'ensemble des ouvrages de l'opération et dossier Loi sur l'eau : SUEZ CONSULTING (SAFEGE SAS) - 49.352,70 € HT
- Lot 3 Val de Drôme – analyse économique : Société du Canal de Provence – 18.000 € HT

##### ***Accord-cadre à bons de commande - travaux de sécurisation des sites du SID n° 2020-0003***

- SARL Clôtures de la Raye – 90.000 € HT

#### **Marché de fourniture et installation de panneaux photovoltaïques n° 2020-0004**

- Société SOLSTYCE – 69.708,73 € HT

#### **Marché de travaux de réparation partielle de l'étanchéité du talus nord de la retenue de Juanon n° 2020-0005**

- Groupement SAS CHEVAL T.P. – ALPES GEOS ETANCHEITE – 99.971,70 € HT

#### **Marché infrastructure informatique et téléphonie du siège du SID à Montélier n° 2020-0006**

- Lot 1 Fourniture et mise en œuvre d'une infrastructure serveur et service de maintien en condition opérationnelle partie fixe et partie à bons de commande : société COM6 – 57.234 € HT
- LOT 2 Fourniture et mise en œuvre d'une solution de téléphonie et maintenance partie fixe et partie à bons de commande : société IPGARDE – 11.197,10 € HT

#### **Marché de réalisation de pêches électriques à l'occasion du chômage annuel du canal de la Bourne n° 2020-008**

- GIP Terana – 11.964 € HT

#### **Contrat de fourniture et entretien des vêtements de travail 2020-2023**

- Société INITIAL 679,96 € HT/mois

#### **- 2.2. Demandes de subventions**

#### **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

- Véore-Amont – analyse économique du projet de substitution des prélèvements agricoles sur Chateaudouble et Peyrus : 28.000 € (décision d'aide 2020-5478 du 29 octobre 2020)
- Val de Drôme – analyse économique du projet d'alimentation du réseau d'irrigation Crest Nord bas service par l'eau du Rhône : 15.400 € (décision d'aide 2020-5479 du 29 octobre 2020)

#### **- 2.3. Locations**

- Contrat de location à l'année d'une parcelle cadastrée section ZH n° 8 commune de Saint Marcel lès Valence, d'une surface de 57 ares, au profit de Monsieur Jean Marie ROYANNEZ pour un montant de 84,36 €.

Le Conseil d'Administration donne acte au Président de son compte-rendu.

### **3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser l'exécutif d'une collectivité, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement proposées sont les suivantes :

Opération	montant voté 2020	Crédits à ouvrir avant vote BP 2021 (limités à 1/4 du BP 2020)
110 Sud Est Valentinois	220 990,00	55 247,50
120 Plaine de Romans	251 460,00	62 865,00
130 Crest Nord	117 099,00	29 274,75
131 maillage Crest Allex Montoisson	1 563 755,00	390 938,75
140 Crest Sud	178 270,00	44 567,50
141 extension réserve Divajeu	200 365,00	50 091,25
150 Allex-Montoisson	265 600,00	66 400,00
160 Marsanne	229 300,00	57 325,00
170 Rhône Montélimar	424 200,00	106 050,00
180 alimentation Allex Montoisson	6 094 000,00	1 523 500,00
200 Territoire du Sud	208 000,00	52 000,00
210 Loriol Clionsclat	79 097,00	19 774,25
211 Loriol Clionsclat déviation RN7	5 000,00	
220 Valloire Gallaure	21 000,00	
240 Larnage affermage Veolia	1 570,00	
250 Peyrins Geyssans	1 600,00	
260 Drôme Nord	73 200,00	
270 Etoile Livron - affermage SAUR	290 600,00	72 650,00
280 Serves Erôme Gervans affermage SAUR	1 770,00	
290 Drôme des Collines	170 900,00	42 725,00
30 Usines hydraulique	309 800,00	77 450,00
40 réseaux pression Bourne	1 194 870,00	298 717,50
50 canal gravitaire	1 280 580,00	320 145,00
80 réserve Chateaudouble	12 885,00	

Il vous est proposé d'accepter les propositions exposées ci-dessus.

#### 4. Rapport sur les orientations budgétaires 2021

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle permettant aux élus d'échanger sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » du 7 août 2015 a voulu renforcer l'information des élus et des citoyens en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le comité syndical du 2 février est donc l'occasion de présenter l'ensemble de ces éléments et le débat qui sera instauré dans la foulée permettra ensuite d'affiner le budget primitif du SID qui sera soumis au vote du Comité syndical du 2 mars 2021.

Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport sera transmis au représentant de l'État dans le département et sera mis en ligne sur le site internet du SID après débat.

Le Vice-Président délégué aux finances présente le rapport sur les orientations budgétaires :

## 1) Bilan 2020

### 1.1 Contexte général

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19. Même si elle n'a pas outre mesure perturbé l'activité du SID, dont les salariés ont globalement pu poursuivre leur activité sur le terrain et en télétravail pour les administratifs, la pandémie et les différents confinements ont eu des répercussions sur le renouvellement des instances de décision du SID. En effet, le second tour des municipales ayant eu lieu le 28 juin, soit 3 mois ½ après le 1<sup>er</sup> tour, le comité syndical n'a pu se réunir pour élire son nouvel exécutif que le 18 septembre.

Sur le plan météorologique, l'année 2020 a été globalement chaude et sèche dans le Département, avec notamment un mois de juillet le plus sec depuis 1959.

Dès la fin avril, le Préfet a positionné l'ensemble du département, excepté le secteur Rhône, en vigilance sécheresse tant pour les eaux superficielles que souterraines, puis en alerte début juin, avant que certains secteurs (Valloire-Gallaure et Bassin de la Drôme) ne soient placés en alerte renforcée fin juillet. Début septembre, tous les secteurs (toujours hors Rhône) étaient placés en alerte renforcée.

Le bilan de la consommation d'eau s'établit à 67 millions de m<sup>3</sup> pour 2020, soit une augmentation de 17% par rapport à 2019.

Cette augmentation cache toutefois des différences assez notables entre territoires. Dans le Sud du département, il semble que les précipitations soient intervenues à des moments propices, générant de fait un recours moins important à l'irrigation. Cela n'a pas été le cas dans le centre et le nord du département.

RESEAUX	conso 2019 (m3)	conso 2020 (m3)	écart en %
TOTAL NON PRO TOUS TERRITOIRES	2 559 791	2 176 698	-15,0

TOTAL PRO ALLEX	2 048 228	2 008 668	-1,9
TOTAL BOURNE	20 772 643	26 554 187	27,8
TOTAL PRO CREST NORD	1 358 330	1 344 981	-1,0
TOTAL PRO CREST SUD	1 163 340	1 455 320	25,1
TOTAL PRO LORIOU CLIOUSCLAT	650 802	717 966	10,3
TOTAL PRO SUD EST VALENTINOIS	5 255 775	8 352 181	58,9
TOTAL PRO MARSANNE	6 814 026	6 241 128	-8,4
TOTAL PRO MONTELMAR	7 427 745	6 819 270	-8,2
TOTAL PRO ST RESTITUT	571 914	400 498	-30,0
TOTAL PRO TRICASTIN	503 662	392 409	-22,1
TOTAL GEYSSANS PEYRINS	42 531	54 320	27,7
TOTAL DROME DES COLLINES	1 445 424	1 711 034	18,4
TOTAL DROME NORD	3 039 423	3 402 097	11,9
TOTAL PRO PLAINE DE ROMANS	2 663 153	3 992 016	49,9
TOTAL VALLOIRE GALLAURE	984 931	1 381 939	40,3
TOTAL GENERAL	57 301 718	67 004 712	16,9

## 1.2 Section d'exploitation

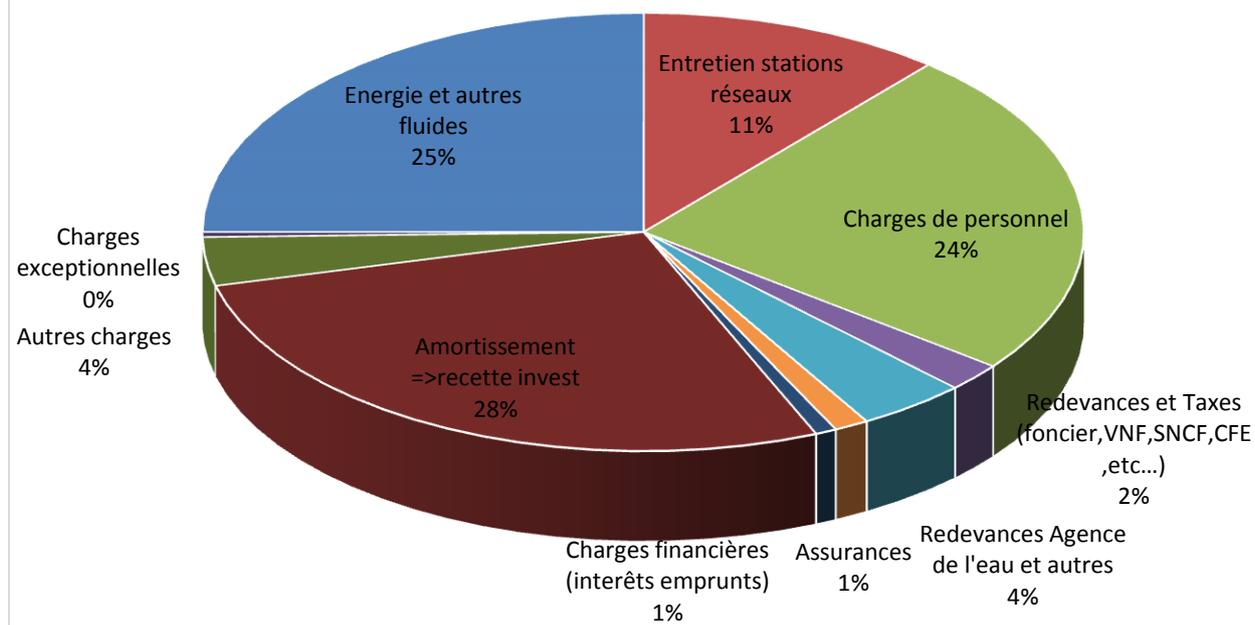
### 1.2.1 Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'établissent à 10,1 M€, soit une baisse de 5% par rapport à 2019, essentiellement liée à la baisse de la facture énergétique.

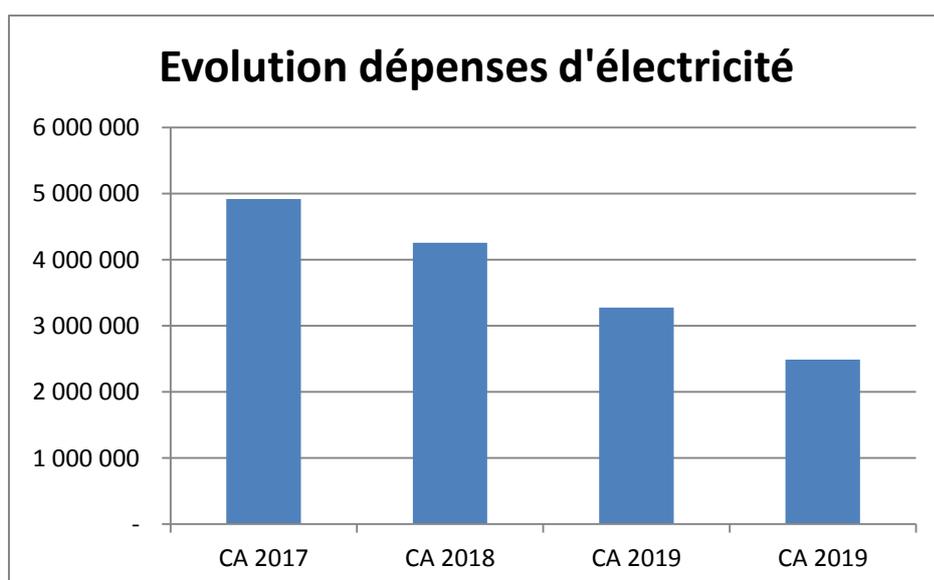
FONCTIONNEMENT DEPENSES	CA 2020	BP 2020	écart en euros
Energie et autres fluides	2 489 494,92	3 055 015,00	- 565 520,08
Entretien stations réseaux	1 273 645,01	1 265 000,00	8 645,01
Charges de personnel	2 419 074,09	2 494 280,00	- 75 205,91
Redevances et Taxes (foncier, VNF, SNCF, CFE, etc...)	207 418,99	190 590,00	16 828,99
Redevances Agence de l'eau et autres	400 934,00	406 880,00	- 5 946,00
Assurances	125 543,16	128 000,00	- 2 456,84
Charges financières (intérêts emprunts)	77 511,00	78 580,00	- 1 069,00
Amortissement => recette invest	2 730 045,13	3 226 330,00	- 496 284,87
Autres charges	355 934,18	497 169,00	- 141 234,82
Charges exceptionnelles	38 012,92	88 560,00	- 50 547,08
Provisions	-	-	-
Dépenses imprévues	-	252 000,00	- 252 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 117 613,40</b>	<b>11 682 404,00</b>	- 1 564 790,60

Les dépenses se répartissent comme suit :

## Dépenses d'exploitation 2020

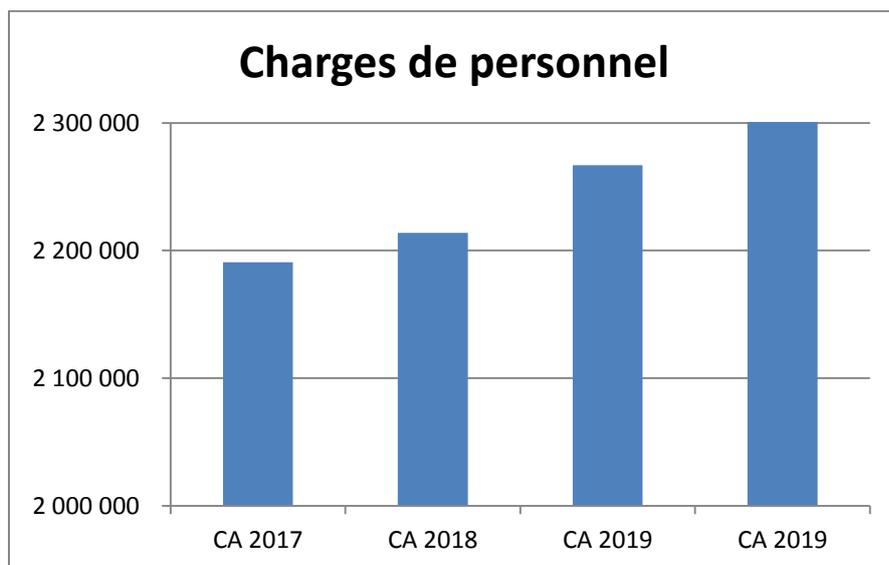


L'évolution des 2 principaux postes de dépenses est la suivante :



⇒ Double impact de la baisse de la CSPE (effective à/c du 01/01/2019) et d'un avoir de 750.000 € d'indemnité pour coupure longue. Suite à l'épisode neigeux de la mi-novembre 2019 ayant généré des coupures relativement longues dans plusieurs parties du département de la Drôme, le SID a reçu plusieurs avoirs de son fournisseur d'énergie.

Ces avoirs d'un montant total de 750.000 € correspondent aux indemnités pour coupure longue dues par ENEDIS en pareil cas. Ces indemnités sont fonction de la puissance souscrite et de la durée de la coupure.



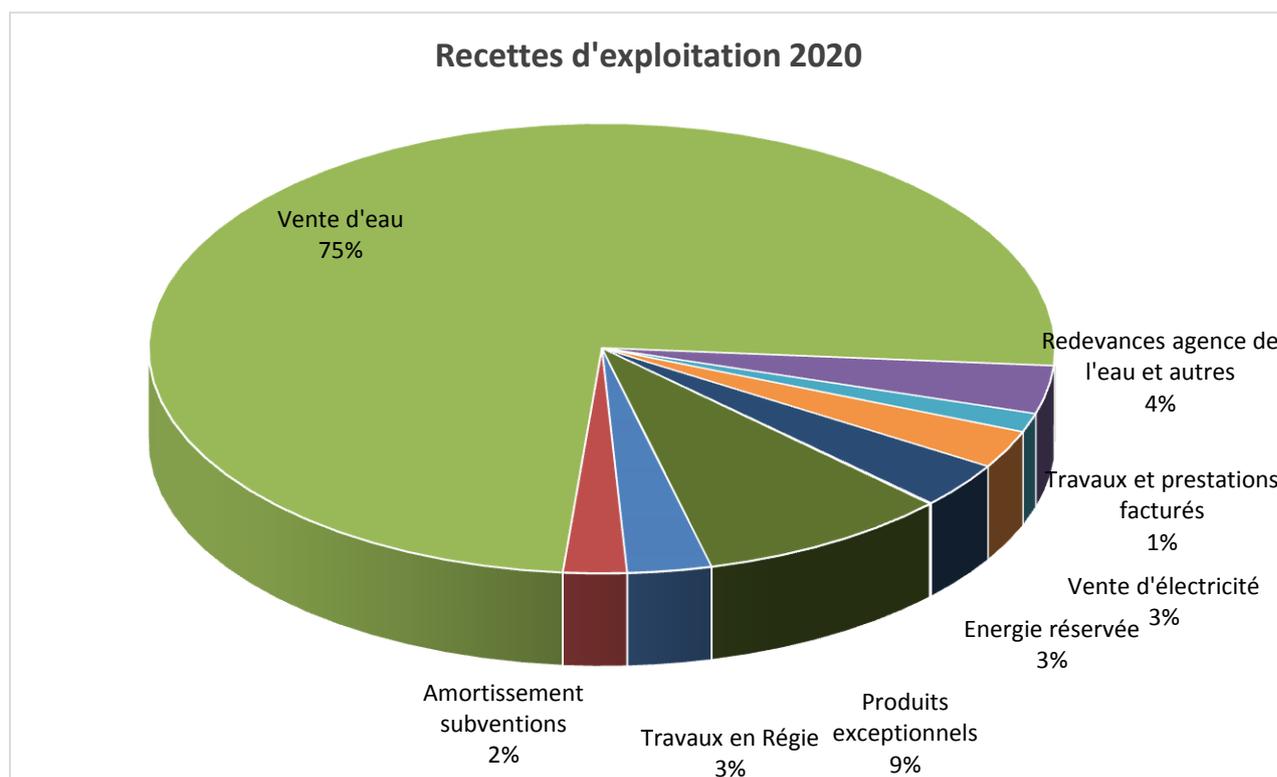
⇒ Impact des départs en retraite (3 en 2020), de la revalorisation des salaires de 1,2%, de la prime Covid-19, des remplacements de salariés absents et du recrutement du DGS en année pleine.

## 1.2.2 Recettes d'exploitation

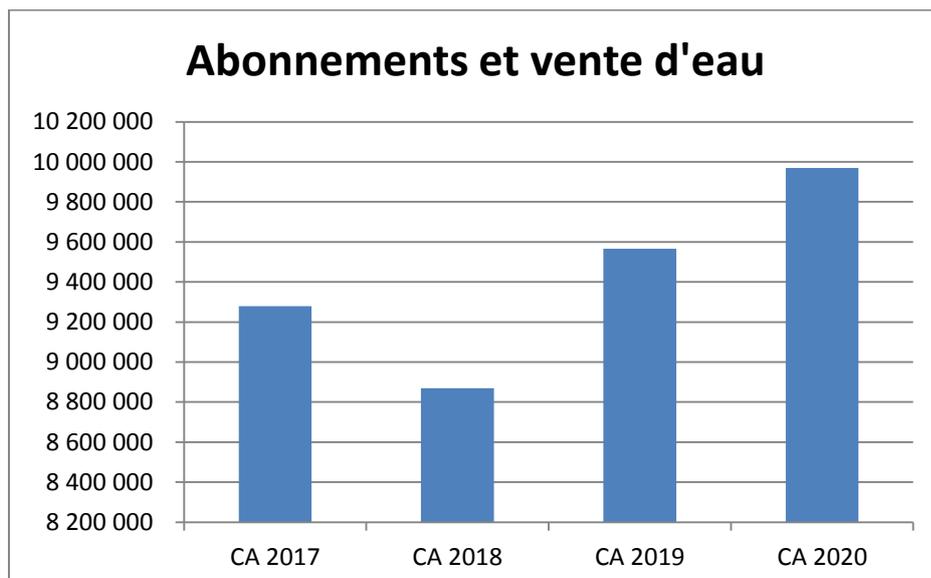
Les recettes d'exploitation s'établissement comme suit :

FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2020	BP 2020	écart en euros
Travaux en Régie	404 675,55	371 220,00	33 455,55
Amortissement subventions	305 237,99	305 260,00	- 22,01
Vente d'eau	10 096 344,71	9 225 280,00	871 064,71
Redevances agence de l'eau et autres	466 373,66	425 480,00	40 893,66
Travaux et prestations facturés	183 578,97	270 975,00	- 87 396,03
Vente d'électricité	367 724,26	409 730,00	- 42 005,74
Energie réservée	733 433,98	243 154,00	490 279,98
Divers	10 046,86	10 030,00	16,86
Produits exceptionnels	1 207 843,94	-	1 207 843,94
<b>TOTAL</b>	<b>13 775 259,92</b>	<b>11 261 129,00</b>	<b>2 514 130,92</b>
<b>Résultat</b>	<b>3 657 646,52</b>		

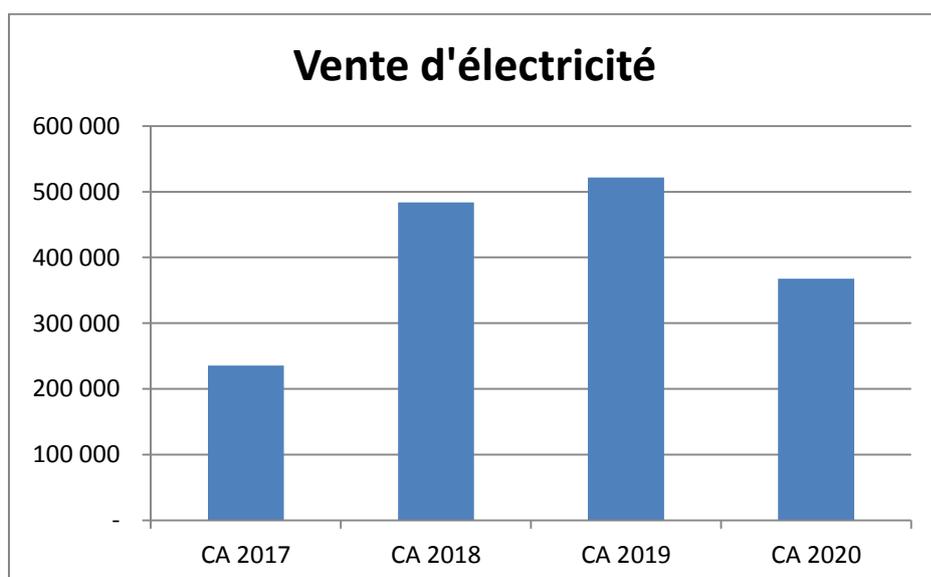
Leur répartition est la suivante :



⇒ Les recettes de vente d'eau, qui représentent 75% des recettes, sont en hausse d'un peu plus de 4% et frôlent les 10 M€. Impact de la hausse de la consommation



⇒ Baisse de 30% de la production d'électricité à l'Ecancière et Auberives en Kwh, d'où baisse du produit de 28%.



Au global le produit des ventes n'augmente que de 1%.

⇒ Maintien des recettes exceptionnelles à un niveau élevé : dernière année de perception du trop versé de CSPE afférent à l'exercice 2018,

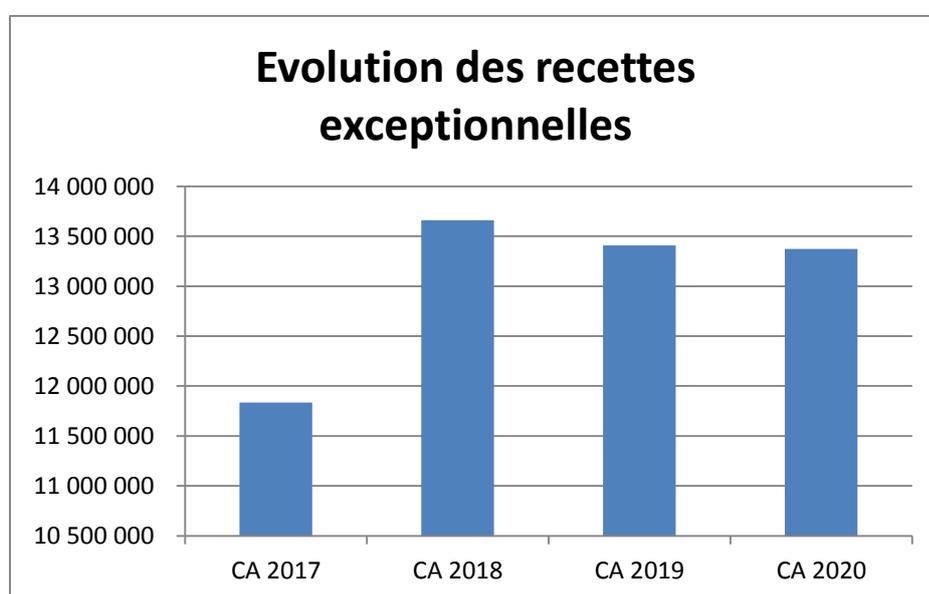
Pour mémoire, la CSPE est une taxe prélevée sur l'ensemble des consommateurs d'électricité (professionnels et particuliers). Elle est proportionnelle au volume d'électricité consommée et sert à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité (politiques de soutien au développement des énergies renouvelables, financement du chèque énergie pour les foyers aux revenus modestes etc.)

Suite aux démarches entreprises par les services du SID, le Syndicat bénéficie désormais de taux réduits spécifiques aux activités industrielles (2€ par MWh au lieu de 22,5€ par MWh).

De plus, la qualité d'activité industrielle du SID (SPIC) a permis d'obtenir 4 remboursements au titre des années 2015 à 2018, pour un montant total de 4 832 775 € :

1. En 2018 : 1 035 124 € au titre de l'année 2016,
2. En 2018 : 1 345 619 € au titre de l'année 2017,
3. En 2019 : 1 345 066 € au titre de l'année 2015,
4. En 2020 : 1.106.366 € au titre de l'année 2018.

C'est le dernier remboursement exceptionnel que perçoit le SID. Désormais et depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le taux réduit de CSPE est appliqué directement sur les factures de consommations. Cette situation a permis une économie de 1 130 000 € sur l'année 2019.



### 1.2.3 Résultat provisoire 2020

	CA 2020
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	13.775.259,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	10.117.613,00
RESULTAT EXCEDENTAIRE	3.657.646,00

Le résultat provisoire de l'exercice 2020 s'établit en fonctionnement à 3,6 M€ Avec les reports des excédents des exercices antérieurs, le résultat cumulé provisoire s'établit à près de 7M€.

## 1.2.4 Affectation du résultat

Il vous est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section d'exploitation de 7M€ comme suit : 3,6M€ en réserve en investissement et 3,4M€ en report à la section de fonctionnement.

## 1.3 Section d'investissement

### 1.3.1 Dépenses

Les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 56% des prévisions, soit 8,5 M€. Cet écart est à mettre sur le compte :

- 1) Du rythme d'exécution des chantiers, d'alimentation d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône et de construction du nouveau siège, freiné par la pandémie,
- 2) Du report en 2020 d'un certain volume de crédits non consommés en 2019 alors que ces crédits n'avaient pas fait l'objet d'un engagement juridique ou comptable. Cette situation n'aura plus cours du fait de la mise en place d'une politique d'engagement systématique des dépenses,
- 3) Du retard pris dans la désignation des nouvelles instances de décision du SID, ce qui a également retardé l'adoption de certaines orientations.

A noter : les dépenses d'équipement ont progressé de 252 % par rapport à 2019 (2,4M€ en 2019).

Les dépenses 2020 se répartissent comme suit :

Opération	dépenses réalisées
ALIMENTATION ALLEX MONTOISON	4 667 711,67
EXTENSION RESERVE DIVAJEU	9 281,98
GRAVITAIRE BOURNE	576 429,03
HYDRAULIQUE	151 474,84
MAILLAGE CREST-ALEX MONTOISON	71 753,80
RESEAUX PRESSION BOURNE	614 992,23
RESERVE CHATEAUDOUBLE	5 017,70
SIEGE DU SID	1 573 581,81
TERRITOIRE ALLEX MONTOISON	149 438,41
TERRITOIRE CREST NORD	240,00
TERRITOIRE CREST SUD	59 808,88
TERRITOIRE DROME DES COLLINES	13 742,52
TERRITOIRE DROME NORD	29 263,12
TERRITOIRE ETOILE LIVRON	98 193,10
TERRITOIRE LORIOU CLIOUSCLAT	10 561,05
TERRITOIRE MARSANNE	26 037,64
TERRITOIRE MONTELIMAR	88 633,18
TERRITOIRE PLAINE DE ROMANS	88 368,09
TERRITOIRE SUD EST VALENTINOIS	101 301,11
TERRITOIRE TRICASTIN ST RESTITUT	67 007,65
TERRITOIRE VALLOIRE GALAURE	9 184,56
SIEGE DU SID A MONTELIER	6 773,00
ADMINISTRATION GENERALE ANT SAINT MARCEL	1 420,96
FRAIS GENERAUX COMMUNS	11 182,66
VEHICULES	66 378,57
<b>Total général</b>	<b>8 498 456,60</b>

### 1.3.2 Recettes

Seuls 745.000 € de subventions sur les 5,9 M€ prévus ont été encaissés, les délais d’instruction des demandes de versement des subventions étant relativement longs ;

opération	CA 2020
ALIMENTATION ALEX MONTOISON	-
LORIOU CLIOUSCLAT DEVIATION RN7	4 900,00
MAILLAGE CREST-ALEX MONTOISON	-
RESEAUX PRESSION BOURNE	105 832,55
RESERVE CHATEAUDOUBLE	42 859,00
STATION LES TRIBOULIERES	513 955,12
SUBSTITUTION CANAL DU MOULIN DE SAUZET	52 422,98
TERRITOIRE ALEX MONTOISON	-
TERRITOIRE ETOILE LIVRON	24 935,69
<b>Total général</b>	<b>744 905,34</b>

C’est la raison pour laquelle il a été nécessaire de souscrire un prêt relais de 4M€ en août 2020.

L’exercice se solde en investissement par un résultat excédentaire de 288.344,47€.

### 1.3.3 Etat de la dette

Hors prêt relais contracté en 2020 pour permettre d’attendre l’encaissement des subventions (et qui va faire l’objet d’un remboursement au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021), le capital restant dû au 31/12/2020 s’élève à 2.627.057,87 €. La dette est composée à 100% de produits non structurés.

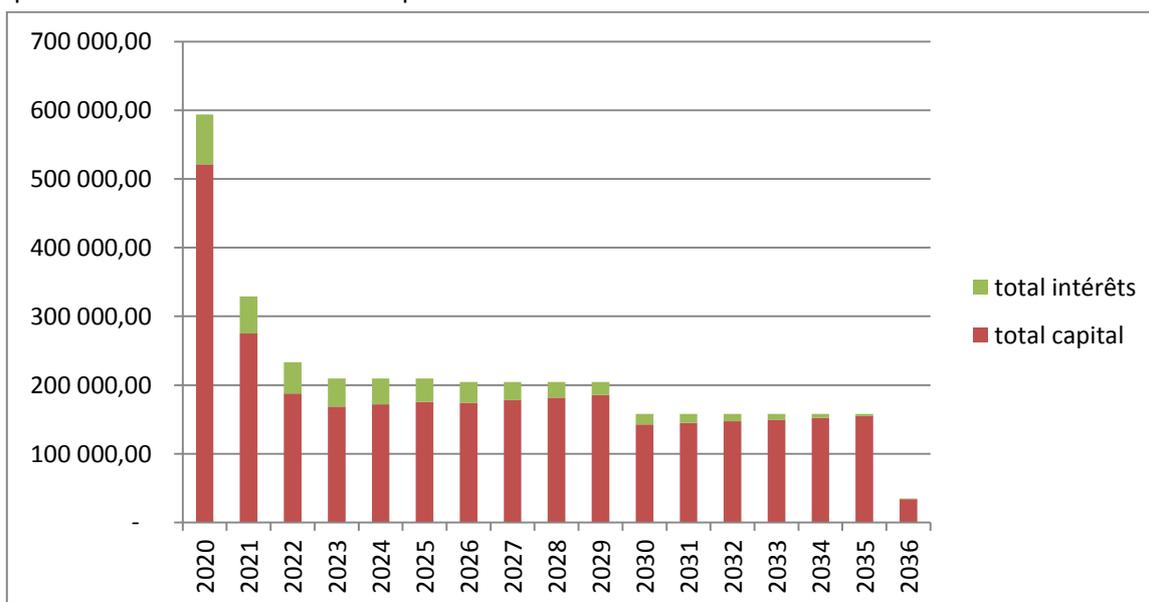
**L’annuité de l’exercice 2020 s’est élevée à 582.966 €**

dont Capital : 521.281,96 €

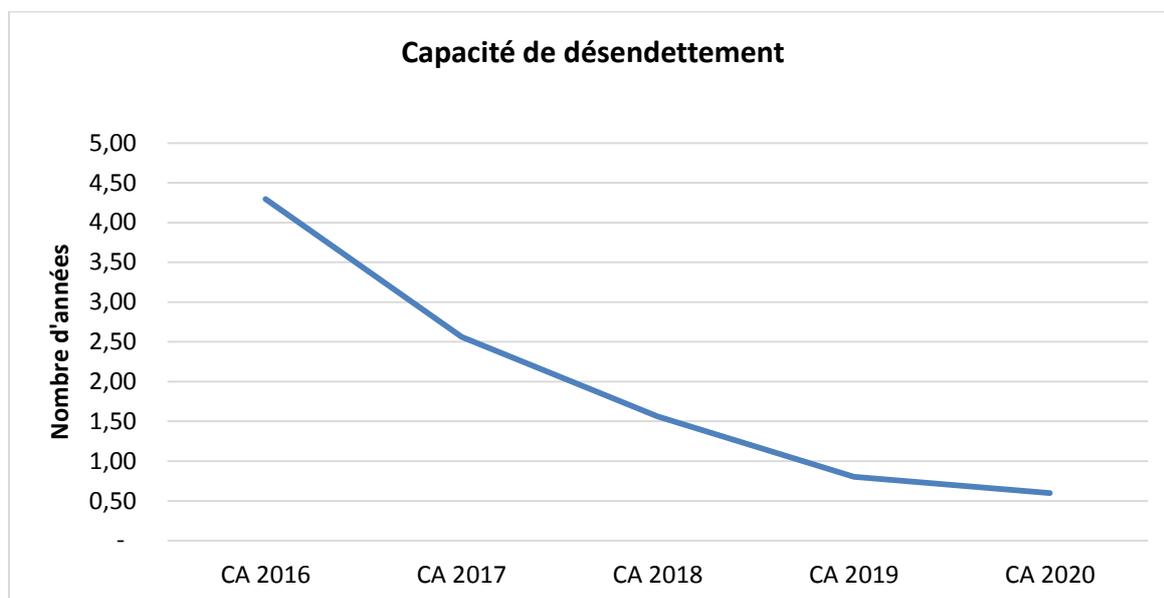
dont Charges d’intérêts : 72.397,92 €

Le taux d’endettement du SID est faible, le ratio encours de la dette/recettes de fonctionnement est de 27 %.

Le profil d’extinction de la dette se présente comme suit :



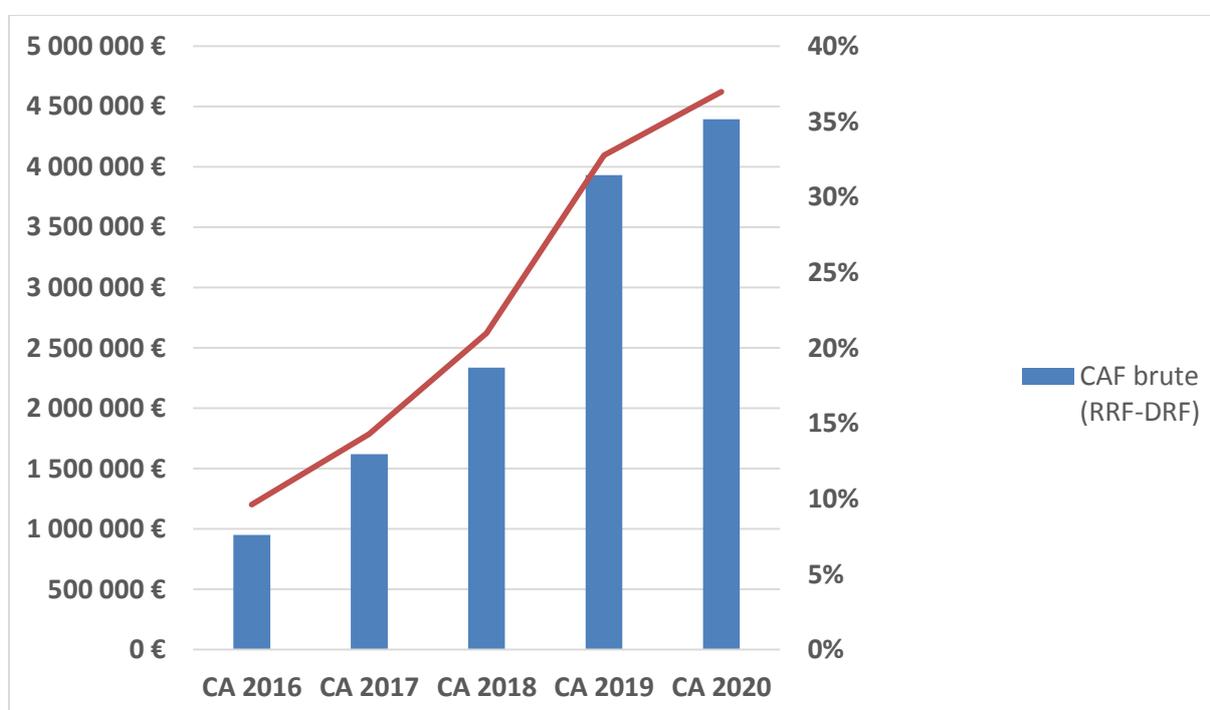
La capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant que le SID y consacre l'intégralité de son épargne brute) s'établit à 6 mois.



Le désendettement du SID se poursuit : deux emprunts sont arrivés à échéance fin 2020, l'un sur le territoire de Marsanne et l'autre sur le territoire Valloire-Herbasse.

Evolution de l'épargne brute et du taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brut est de 37%, le montant de l'épargne brute (également appelée capacité d'autofinancement brute) s'établit à 4,4 M €.



M. Blanc pose la question de savoir quel est l'idéal par rapport à la capacité de désendettement. 6 mois c'est peu. Il faut que le SID soit en adéquation avec son environnement économique.

Le Président souligne que la situation est récente et doit beaucoup aux recettes de CSPE. Il rappelle qu'il y aura beaucoup d'investissements à faire dans les prochaines années.

Sophie Lasausse indique qu'une capacité de désendettement supérieure à 13 ans constitue un seuil d'alerte pour les collectivités locales. Il est communément admis qu'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans est raisonnable. Toutefois, l'interprétation de ce ratio peut être interprétée différemment selon la nature des investissements que réalise la collectivité : le financement d'une grosse infrastructure de transport ou de fibre optique peut avoir pour impact de peser très sensiblement la capacité de désendettement.

M. Terrail demande ce qu'est un emprunt non structuré : Sophie Lasausse répond qu'il s'agit d'emprunts à taux fixes ou taux variables simples, ne présentant pas de risques pour la collectivité, par opposition aux emprunts structurés proposés aux collectivités il y a quelques années qui présentaient une complexité dans leur montage et notamment des intérêts calculés selon des formules telles qu'un écart de taux de change par exemple, entre le dollar et le franc suisse. Ces emprunts ont été qualifiés de toxiques et ont générés des difficultés pour de nombreuses collectivités en France.

Une charte a été mise en place, la charte de Gissler, qui permet de classer les emprunts en fonction du risque qu'ils présentent. Les emprunts du SID sont classés 1A selon cette charte : ils ne présentent pas de risque pour le SID.

## 2) Prévisions pour 2021

### 2.1 Fonctionnement

#### 2.1.1 Recettes

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2021	BP 2020	écart
Travaux en Régie	420 000,00	371 220,00	13,14%
Amortissement subventions	350 000,00	305 260,00	14,66%
Vente d'eau	9 344 000,00	9 225 280,00	1,29%
Redevances agence de l'eau et autres	444 999,88	425 480,00	4,59%
Travaux et prestations facturés	147 414,76	270 975,00	-45,60%
Vente d'électricité	410 000,00	409 730,00	0,07%
Energie réservée	440 000,00	243 154,00	80,96%
Divers	100 136,73	10 030,00	898,37%
Produits exceptionnels	332 300,00	-	
<b>TOTAL</b>	<b>11 988 851,36</b>	<b>11 261 129,00</b>	<b>6,46%</b>

#### *Tarifs de vente d'eau et autres prestations*

La révision tarifaire 2021 suit les principes actés par l'exécutif et le bureau syndical :

##### 1) Révision des bases de facturation

Les bases de facturation actuelles servant à l'élaboration des budgets et des tarifs étaient évaluées sur les moyennes des années 2010 à 2015. Il a été décidé de revaloriser les bases de facturation en prenant en compte les dernières années de consommation.

## 2) Prise en compte des grands projets d'aménagements

Les projets du Val de Drôme (alimentation d'Allex-Montoison et maillage Allex-Montoison – Crest Nord) ont un impact sur la tarification de ce territoire (cf. fiche en PJ).

## 3) Recherche d'une convergence des tarifs dans un territoire

Une convergence des tarifs sur plusieurs années sur les territoires suivants va être recherchée :

- Plaine de Romans / Peyrins Geysans
- Galaure-Herbasse : mise en place de 2 tarifs
- Bourne et sud est Valentinois
- Marsanne et Rhône-Montélimar
- Val de Drôme

Les autres prestations sont essentiellement les travaux en régie et la gestion administrative pour le compte d'ASA. Il est proposé d'augmenter ces prestations de 1,9%.

### *Autres recettes*

Prise en compte de recettes nouvelles :

- ⇒ Valorisation des certificats d'économie d'énergie (contrat avec CertiNergy) : 32.000 €
- ⇒ Participation de l'Etat au contrat de notre apprentie (non versée en 2020) : 10.000 €
- ⇒ Subvention du Ministère de l'Agriculture pour l'étude foncière des canaux de la Bourne et du Tricastin (honoraires + poste de chargé de mission) : 80.000 €
- ⇒ Cession de l'ancien siège de St Marcel : 300.000 € (dont il faudra déduire la valeur nette comptable).

### **1.1.2 Dépenses**

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2021	BP 2020	écart
Energie et autres fluides	3 188 000,00	3 055 015,00	4,35%
Entretien stations réseaux	1 347 345,59	1 265 000,00	6,51%
Charges de personnel	2 546 000,00	2 494 280,00	2,07%
Redevances et Taxes (foncier,VNF,SNCF,CFE,etc...)	188 000,00	190 590,00	-1,36%
Redevances Agence de l'eau et autres	400 072,00	406 880,00	-1,67%
Assurances	127 000,00	128 000,00	-0,78%
Charges financières (intérêts emprunts)	64 300,00	78 580,00	-18,17%
Amortissement =>recette invest	2 800 000,00	3 226 330,00	-13,21%
Autres charges	808 450,00	497 169,00	62,61%
Charges exceptionnelles	367 766,00	88 560,00	315,27%
Provisions	41 182,00	-	
Dépenses imprévues	400 000,00	252 000,00	58,73%
<b>TOTAL</b>	<b>12 278 115,59</b>	<b>11 682 404,00</b>	<b>5,10%</b>

Quelques précisions sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement :

- ⇒ Energie => +4,35% prise en compte du fonctionnement de 2 stations supplémentaires (La Poulatte et Les Roussons) et de l'évolution des tarifs,
- ⇒ Réceptions : 3.000 € pour inaugurations du nouveau bâtiment et du chantier d'alimentation d'Allex-Montoison,
- ⇒ Honoraires : 102.000 € prise en compte des besoins d'accompagnement nouveaux pour :
  - renouvellement des marchés subséquents d'électricité,
  - évolution du Système d'information géographique et du logiciel de gestion clients,
  - renouvellement du marché d'assurances,
  - élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels
  - honoraires pour l'accompagnement par un géomètre du transfert des canaux de la Bourne et du Tricastin (compensés par une subvention du Ministère de l'Agriculture)
- ⇒ Maintenance : + 20.000 € pour développement de la supervision sur certaines stations de pompage
- ⇒ Entretien des bâtiments : +4.000 € pour prise en compte des contrats de maintenance du nouveau bâtiment.

### 2.1.3 Charges de personnel

Jusqu'à présent, l'effectif théorique de 49 salariés validé par le Comité Syndical n'a jamais été atteint. Cet état de fait est à mettre au compte notamment des départs en retraite, des difficultés de recrutement pour assurer le remplacement des départs et du turnover important qui en résulte. Pour 2021, compte tenu des enjeux auquel le SID est confronté, l'objectif est de parvenir à pourvoir les postes vacants, en vue de renforcer l'encadrement intermédiaire mais aussi de former et fidéliser les nouveaux arrivants.

La masse salariale 2021, qui augmente de 2% par rapport au BP 2020, s'établira à 2.546.000 €. Elle inclut les provisions pour départ en retraite de 2 salariés et le recrutement de 3 cadres, dont un chargé de mission en charge des grands projets. 2 départs en retraite ne seront pas remplacés.

Masse salariale au 31/12/2020	2 322 000,00	+ 0,5% sur brut
primes départ en retraite	28 000,00	2 départs en 2021
postes nouveaux sur 8 mois	120 000,00	3 postes
chargé de mission foncier	30 000,00	subvention Etat de 30.000 €
cotisation OPCA	24 000,00	inchangé
groupement d'entraide	17 000,00	inchangé
médecine du travail	5 000,00	
<b>Total 2021</b>	<b>2 546 000,00</b>	

### 2.1.4 Provisions

La constitution de deux provisions est proposée pour 41.182 €, afin de répondre notamment aux demandes de la Chambre Régionale des Comptes et de la Trésorerie.

L'une concerne les « risques et charges » (indemnités pour éventuel licenciement ou rupture conventionnelle et indemnisation des jours de compte épargne temps dont la création sera proposée en mars) et l'autre pour dépréciation des comptes des redevables (montant de 15% des titres émis à fin 2019 non soldés).

## 2.2 Investissement

### 2.2.1 Dépenses

Les dépenses d'investissement 2021 sont orientées sur :

- Le renouvellement et l'amélioration des installations existantes, financées au moyen de la dotation aux amortissements (déduction faite du remboursement du capital de la dette),
- Les grands travaux, qui concernent les travaux neufs (extensions de réseaux, renouvellement complet ou modifications significatives d'un ouvrage), qui font l'objet de subventions, d'autofinancement ou d'emprunt.

Pour 2021, il est prévu un programme de grands travaux :

- Suite et fin des travaux d'alimentation d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône
- Fin du chantier du siège du SID
- Maillage d'Allex- Montoison et Crest Nord
- Extension de la réserve de Choméane à Divajeu
- Renforcement de l'alimentation de la plaine d'Eymeux

libellé des dépenses	Restes à réaliser 2020	crédits nouveaux 2021	total 2021
<b>dépenses</b>	<b>801 050,27</b>	<b>7 643 830,00</b>	<b>8 427 735,27</b>
<b>2031 Frais d'études</b>	<b>78 335,00</b>		<b>78 335,00</b>
80 réserve Chateaudouble	78 335,00		78 335,00
<b>2051 concessions et droits assimilés</b>	<b>13 251,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>26 251,00</b>
300 Siège du SID	5 655,00	13 000,00	18 655,00
opération non individualisée	7 596,00		7 596,00
<b>2154 matériel industriel</b>		<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
opération non individualisée		22 000,00	22 000,00
<b>2182 Matériel de transport</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
opération non individualisée		30 000,00	30 000,00
<b>2183 matériel de bureau et informatique</b>	<b>18 804,65</b>	<b>91 780,00</b>	<b>110 584,65</b>
300 Siège du SID	18 048,65	51 780,00	69 828,65
opération non individualisée		40 000,00	40 000,00
(vide)	756,00		756,00
<b>2313 constructions en cours</b>	<b>139 632,00</b>	<b>125 000,00</b>	<b>264 632,00</b>
300 Siège du SID	135 232,00	5 000,00	140 232,00
40 Stations pression	4 400,00	120 000,00	124 400,00
<b>2315 installations matériel et outillages techniq</b>	<b>551 027,62</b>	<b>7 362 050,00</b>	<b>7 895 932,62</b>
110 Sud Est Valentinois	63 641,00	165 000,00	213 348,00
120 Plaine de Romans	17 323,00	31 300,00	48 623,00
131 maillage Crest Alex Montois	18 000,00	1 570 000,00	1 588 000,00
140 Crest Sud	1 600,00	237 000,00	238 600,00
141 extension réserve Divajeu	11 110,00	680 000,00	691 110,00
150 Alex-Montoison		36 800,00	36 800,00
170 Rhône Montélimar	74 522,00	268 000,00	342 522,00
180 alimentation Alex Montois	65 664,00	1 600 000,00	1 665 664,00
200 Territoire du Sud		34 000,00	34 000,00
210 Loriol Clionslat	29 200,00	15 000,00	44 200,00
240 Larnage affermage Veolia		5 000,00	5 000,00
260 Drôme Nord	4 440,00	42 310,00	46 750,00
270 Etoile Livron - affermage SAUR	9 212,00	37 040,00	44 600,00
280 Serves Erôme Gervans affermage SAUR		2 500,00	2 500,00
290 Drôme des Collines	8 313,00	87 000,00	95 313,00
30 Usines hydraulique		263 500,00	263 500,00
40 réseaux pression Bourne		243 000,00	243 000,00
40 Stations pression	45 844,92	254 600,00	300 244,92
50 gravitaire Bourne	202 157,70	145 000,00	347 157,70
XX renforcement alimentation Plaine d'Eymeux		1 645 000,00	1 645 000,00

Le Vice-Président rappelle que le détail des opérations de renouvellement et amélioration des infrastructures par territoire a été envoyé en pièce jointe à la convocation.

## 2.2.2 Recettes

libellé des recettes	Restes à réaliser 2020	crédits nouveaux 2021	total 2021
<b>recettes</b>	<b>4 437 181,00</b>	<b>466 000,00</b>	<b>4 903 181,00</b>
<b>13111 Agence eau</b>	<b>3 061 945,00</b>		<b>3 061 945,00</b>
10 Station Les Triboulières	130 640,00		130 640,00
131 maillage Crest Allex Montoisson	15 400,00		15 400,00
180 alimentation Allex Montoisson	2 813 985,00		2 813 985,00
80 réserve Chateaudouble	14 000,00		14 000,00
Débitmètres	87 920,00		87 920,00
<b>13118 Autres</b>		<b>466 000,00</b>	<b>466 000,00</b>
131 maillage Crest Allex Montoisson		466 000,00	466 000,00
<b>1313 Département</b>	<b>556 490,00</b>		<b>556 490,00</b>
131 maillage Crest Allex Montoisson	265 000,00		265 000,00
180 alimentation Allex Montoisson	241 250,00		241 250,00
Débitmètres	50 240,00		50 240,00
<b>1318 Autres</b>	<b>818 746,00</b>		<b>818 746,00</b>
180 alimentation Allex Montoisson	818 746,00		818 746,00

## 2.2.3 Dette

Il n'est pas envisagé de souscrire d'emprunt en 2021, le prêt relais étant encore actif.

### 3) Création d'un budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »

Le SID a le projet d'équiper le toit de l'atelier de panneaux photovoltaïques. La production d'énergie solaire photovoltaïque pour la revente à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public, industriel et commercial. Le suivi budgétaire et comptable de cette activité doit être retracé au sein d'un budget distinct selon la nomenclature comptable M4.

Il vous sera donc proposé la création d'un budget dédié.

Il comprendra en investissement, en dépenses et en recettes, la somme de 75.000 €.

En fonctionnement, en dépenses, 3.000 € (dépenses diverses dont assurance) avec une recette du même montant dans un 1<sup>er</sup> temps, par prudence. Nous ne savons pas à ce stade quand les 1ères recettes de vente de l'électricité nous seront versées.

Il est demandé la puissance de l'installation : 99,9 kWc.

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021.

## 5. Approbation des tarifs 2021 – professionnels et non professionnels

Les tarifs sont présentés par le Président, territoire par territoire :

Pour Montélimar Nord,

## 6. Prestation main d'oeuvre

Il est une revalorisation de 1,9 % pour les prestations de la main d'œuvre soit :

Prestations	€ H.T.	€ T.T.C.
Heure main d'œuvre simple	39,72	46,78
Heure main d'œuvre technicien spécialisé	44,06	52,87
Heure main d'œuvre chef de service – conducteur de Trvx	48,27	57,93
Heure tractopelle + chauffeur	73,04	87,65
Heure mini-pelle + chauffeur	73,04	87,65
Heure camion + chauffeur	73,04	87,65
Heure main d'œuvre ingénieur - expert	75,59	90,71

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, valide la revalorisation de 1,9 % des prestations de travaux en régie.

## 7. Missions administratives et techniques

Le SID effectue des prestations administratives pour diverses Associations agricoles :

- ASA de la Gueule - Roynac
- ASA des Mattes
- ASA de Charmes – Saint-Georges
- AFR Etoile
- ASA Auberives-en-Royans

Il vous est proposé de fixer la revalorisation des prestations administratives pour l'année 2021 à 1,90%.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, valide la revalorisation de 1,9 % des prestations administratives et techniques.

## 8. Demande de transfert des canaux de la Bourne et du Tricastin

Lors de la réunion du bureau du 14 janvier 2020, M. Patrice LAUSSON, chef de projet Ouvrages hydrauliques au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est intervenu afin d'évoquer un éventuel transfert des canaux de la Bourne et du Tricastin au Syndicat d'Irrigation Drômois.

Monsieur Patrice LAUSSON a informé les membres du bureau du SID du souhait du Ministère de l'Agriculture d'accompagner et faciliter le transfert des canaux et de leurs ouvrages en vue d'une utilisation optimum.

Pour rappel, les enjeux pour le SID sont les suivants :

Pour le canal de la Bourne : Les prélèvements dans la rivière Bourne représentent 1/3 des volumes prélevés sur la totalité du SID.

Les prélèvements dans la rivière Isère représentent 1/4 des volumes prélevés sur la totalité du SID et sont pour plus de la moitié transportés par le canal de la Bourne.

Le canal de la Bourne alimente les territoires Bourne - Valentinois (90%) – Val de Drôme (20%). Il est géré par le SID sous concession d'Etat de 1933 à 2032. Les ouvrages nécessitent une mise à niveau vis-à-vis des nouvelles réglementations (continuité écologique – continuité sédimentaire – sécurité publique etc...)

La production d'hydro-électricité participe à hauteur de 5% des recettes du SID et à 15% des recettes du territoire Bourne.

L'avenir de l'irrigation dans la plaine agricole de Valence est intimement lié à l'avenir du canal de la Bourne.

Pour les canaux du Tricastin : Les canaux du Tricastin desservent les terres agricoles de la Plaine de la Garde Adhémar (400 ha environ). Le SID exploite ces ouvrages pour l'Etat comme un prestataire de services, en dehors de tout cadre contractuel. La station de pompage est totalement obsolète mais en état de fonctionnement. Le réseau de distribution est proche de la ruine.

Le maintien de l'irrigation dans la plaine agricole de la Garde Adhémar est fortement lié à l'avenir des canaux du Tricastin.

Ces infrastructures représentent donc un enjeu important pour le SID et il n'est pas souhaitable, en ce qui concerne le canal de la Bourne, d'attendre l'échéance du contrat de concession pour se prononcer.

Lors de sa réunion du 11 février 2020, le Comité Syndical a émis un avis de principe favorable sous réserve de la réalisation de deux études préalables :

- Une étude sur le foncier de la concession et des canaux,
- Une étude technique et socio-économique sur la pérennisation du Canal de la Bourne.

Fin 2020, l'Etat et le SID ont signé une convention par laquelle le Ministère de l'Agriculture octroie au SID une subvention de 80.000€ destinée à financer intégralement la 1<sup>ère</sup> étude. La seconde étude n'a pas encore pu être lancée.

Enfin, la semaine dernière, le Ministère de l'Agriculture a confirmé au SID que les négociations menées depuis plusieurs mois avec la CNR dans le cadre de la prolongation de sa concession sur le Rhône ont abouti à une décision d'octroi de 7 à 8 M€ au SID, dans le cadre du développement du volet agricole de la convention CNR pour la modernisation de ces ouvrages.

En contrepartie, le Ministère demande au SID de solliciter sans plus attendre le transfert définitif des ouvrages à l'euro symbolique.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur cette proposition.

Monsieur DOUCIN demande à qui appartient l'aqueduc de St Nazaire en Royans : aujourd'hui, à l'Etat. Il lui est également précisé que l'étude foncière ne concerne que les parcelles situées sur l'emprise de la concession et pas celles appartenant à des tiers.

Certains élus font observer que l'étude sensée éclairer le SID sur l'état global et les futurs travaux sur le canal de la Bourne n'a pas pu avoir lieu et demandent s'il ne faut pas attendre ses résultats. Le Président explique que l'Etat – via le Ministère de l'Agriculture – a demandé au SID de se prononcer de manière définitive sans attendre. Dans la mesure où ce canal est indispensable au SID et que la fin de la concession se profile, il estime que l'étude, quelles que soient ses conclusions, ne remettra pas en cause la nécessité pour le SID de se positionner en faveur du transfert.

Le SID alertera néanmoins l'Etat sur la nécessité d'assurer à long terme la pérennité de l'ouvrage par les décisions qu'il sera susceptible de prendre.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, demande à l'Etat le transfert à l'euro symbolique, des canaux de la Bourne et du Tricastin.

## **9. Projet de prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée dans ACOPREV, Centrales Villageoises du Val de Quint, SAS**

Par délibération en date du 28 octobre 2020, le conseil d'administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » a arrêté le principe d'une prise de participation de la SAEML dans ACOPREV, Centrales Villageoises du Val de Quint, SAS.

Energie Rhône Vallée, en tant qu'opérateur au service des territoires a pour projet de contribuer aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

ACOPREV Centrales Villageoises du Val de Quint a pour objet :

- L'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite ;
- Le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies sur son territoire ;
- La production des ENR à la hauteur des consommations et d'organiser un « smartgrid rural » avec : autoconsommation collective renforcée, valorisations des flexibilités, utilisation du stockage et de l'hydrogène. Il s'agit aussi de construire une offre innovante aux consommateurs sociétaires qui deviennent d'actifs consomm'acteurs.

Elle réalise des investissements immobiliers sur le territoire constitué par les communes drômoises de St Julien en Quint, Saint Andéol en Quint, Vachères en Quint, Sainte Croix et les communes limitrophes de Marignac en Diois et Ponet Saint Auban.

ACOPREV est une association des Centrales Villageoises du Val de Quint ayant pour forme juridique le statut de Société par actions simplifiée à capital variable.

La souscription se fait par bulletin de souscription de parts de capital.

Cette prise de participation a été approuvée par le conseil d'administration sous la condition suspensive de l'accord exprès préalable de toute collectivité ou groupement disposant d'un siège au conseil d'administration et ce conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée dans ACOPREV, l'association des Centrales Villageoises du Val de Quint, SAS, à hauteur 25 000 € soit 250 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 euros chacune, à libérer en intégralité au moment de la souscription.

La séance est close à 20h30.